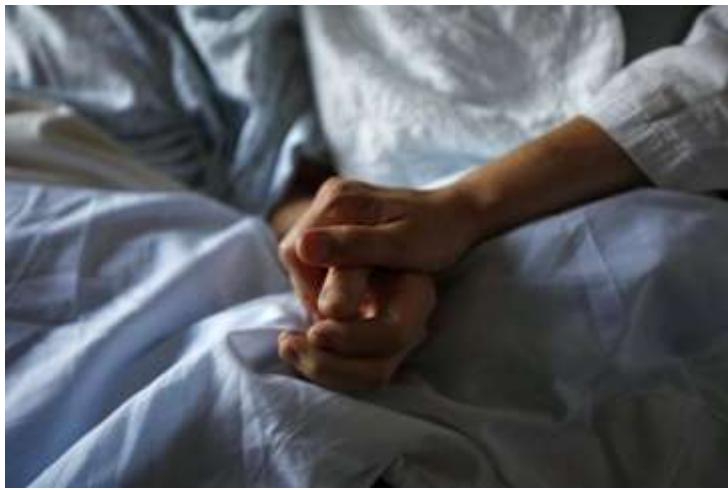


Publié le 31 janvier 2014 à 05h30 | Mis à jour le 31 janvier 2014 à 05h30

Un pouvoir de trop aux politiciens

Photo Reuters



Chers ministres et députés, dans quelques jours, le projet de loi 52 sera voté. De grâce, épargnez-nous ce cauchemar!

À titre de citoyens, nous nous inquiétons des personnes vulnérables qui passent par des moments difficiles et qui vont opter pour le suicide assisté ou l'euthanasie, soit par méconnaissance des enjeux, car il existe une grande confusion entre l'acharnement thérapeutique

(prolongement des soins) et l'euthanasie (injection d'un produit létal), soit par pression de la part de leur entourage ou du système de santé à cause de leur maladie et du sentiment d'être des personnes inutiles et dérangeantes pour la société.

Par son approche médiatique, le gouvernement n'a malheureusement pas appelé les choses par leur vrai nom. La terminologie utilisée induit en erreur les citoyens, spécialement les personnes vulnérables. Voici ce qu'on peut comprendre du message : mourir dans la dignité, c'est accepter comme service médical de fin de vie de se faire euthanasier (méthode facile, rapide, et la moins coûteuse). En pensant rendre ce geste non criminel, le gouvernement décide de l'intégrer dans les soins de santé en obligeant les médecins à le pratiquer, même si cela va à l'encontre du serment d'Hippocrate qu'ils ont tous fait : soigner et guérir les malades et non les tuer.

Ce message signifie aussi que les personnes qui acceptent de mourir d'une mort naturelle et d'aller jusqu'au bout de leur condition humaine ne meurent pas dignement, que les personnes malades, handicapées, qui ne sont plus performantes sont des personnes inutiles, car elles deviennent un poids pour leur entourage et la société, que le cri d'alarme ou la demande de secours lancés par les personnes malades, handicapées et isolées n'a pas été vraiment entendu ou compris, qu'on ne respecte nullement la liberté des médecins.

Quand le gouvernement promet de bonifier les soins palliatifs, pourquoi les assujettit-il aux limites des ressources humaines, matérielles et financières des établissements?

De grâce, chers ministres et députés, ne donnez à personne, surtout pas à nos médecins, le pouvoir d'euthanasier.

Ainsi, nous pourrons garder confiance en eux et en vous.

Monique Khouzam-Gendron et Serge Gendron, Montréal